

GUIDE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLÉ VERTE 2015-2016



Destiné aux citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal 

PRÉAMBULE

Ce document permet de connaître toutes les étapes nécessaires au verdissement d'une ruelle et contient des formulaires et des lettres modèles qui facilitent l'exécution des tâches préliminaires.

Au départ, il faut faire connaître vos idées de verdissement et discuter de votre projet avec votre voisinage. Vous devez créer un comité vert. Il s'agit d'un groupe composé d'au moins cinq (5) personnes. Cette équipe se partage différentes fonctions, notamment de faire part du projet à tous les autres résidents-riverains de la ruelle. Résident-riverain signifie une personne qui habite un bâtiment adjacent à la ruelle à verdir, qu'il soit propriétaire ou locataire. Une seule personne par adresse civique peut être considérée dans une demande de ruelle verte.

Une fois votre demande déposée, un représentant de l'arrondissement vous accompagnera pour effectuer un repérage des lieux et une évaluation du potentiel de verdissement de votre ruelle. Durant cette étape, une idée générale de l'aménagement se définit plus clairement et permet à l'arrondissement d'évaluer les coûts et l'ampleur du projet.

Ensuite, votre dossier est remis au comité de sélection des projets de ruelles vertes. Le processus de sélection a lieu durant l'hiver. Si votre projet est retenu, il sera financé, en tout ou en partie, par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il est aussi possible de réaliser un projet de ruelle verte autrement, c'est-à-dire sans l'appui financier de l'arrondissement, en ayant recours à des sources de financement privées, provinciales ou fédérales. Dans ce cas, les citoyens se mobilisent et financent eux-mêmes leur projet. Le projet doit tout de même être soumis à l'arrondissement.

Le défi le plus important est l'entretien de la ruelle verte. Pour y arriver, prévoyez périodiquement des activités amusantes qui mobiliseront les riverains. Vous avez besoin d'une bonne équipe pour assurer la pérennité des efforts de verdissement réalisés.

Si cette aventure vous intéresse, vous devez contacter l'arrondissement. Pour voir son projet se concrétiser l'année suivante, vous devez déposer votre demande de ruelle verte **au plus tard le 1er octobre de l'année en cours.**

Table des matières

Pour déposer un projet de ruelle verte	4
Étape 1 : Créer un comité vert d'au moins 5 résidants-riverains	4
Étape 2 : Faire une description du concept préliminaire	4
Étape 3 : Consulter les propriétaires des immeubles adjacents	4
Étape 4 : Déposer le projet à l'arrondissement avant le 1 ^{er} octobre	5
Après le dépôt de la demande	5
Étape 5 : Visite de repérage de la ruelle avec la personne responsable à l'arrondissement5	
Étape 6 : Invitation à une rencontre de tous les résidants-riverains avec l'arrondissement6	
Étape 7 : Autorisation des propriétaires en vue d'excaver et de planter des végétaux	6
Étape 8 : Excavation et aménagement	6
Étape 9 : Verdissement	7
Étape 10 : Postverdissement	7
Étape 11 : Pérénnité.....	7
Formulaire	
Formulaire 1 : Lettre d'information à l'attention de tous les résidants-riverains.....	8
Formulaire 2 : Lettre d'appui au projet de ruelle verte.....	9
Formulaire 3 : Demande de projet de ruelle verte.....	10
Formulaire 4 : Autorisation des propriétaires en vue d'excaver et de planter des végétaux	12
Formulaire 5 : Autorisation des propriétaires en vue de planter des végétaux grimpants13	

Pour déposer un projet de ruelle verte

Étape 1 : Créer un comité vert d'au moins 5 résidents-riverains

Le Comité vert c'est un groupe d'au moins cinq (5) résidents qui coordonne le projet et qui veille au suivi afin d'assurer la pérennité du projet. Les instigateurs du projet doivent recruter les membres les plus intéressés parmi les riverains. Pour mobiliser vos voisins, vous pouvez leur faire parvenir une lettre d'information sur le projet (exemple *formulaire 1*, facultatif).

Voici les différentes tâches que le comité vert devra prendre en charge : communication avec l'arrondissement, communication avec les résidents-riverains, coordination des activités horticoles ou communautaires dans la ruelle.

Étape 2 : Faire une description du concept préliminaire

Vous devez rédiger les grandes lignes de votre projet afin d'établir un concept préliminaire de verdissement. À titre indicatif voici des pistes de réflexion :

- Souhaitez-vous créer une ruelle verte classique ou de style champêtre? Notez que, depuis 2013, l'arrondissement privilégie les projets pour lesquels un tronçon de la ruelle est de style champêtre, c'est-à-dire entièrement désasphalté, et ce, afin d'optimiser les impacts environnementaux et sociaux des projets.
- Souhaitez-vous faire des plantations à la verticale avec treillis et plantes grimpantes?
- Souhaitez-vous verdir avec une thématique particulière : papillons, oiseaux, murales d'enfants?
- Souhaitez-vous intégrer de l'agriculture urbaine?
- Souhaitez-vous intégrer le volet terrain de jeux à votre ruelle?

Un plan préliminaire doit être déposé avec la demande officielle incluant l'aménagement et les végétaux souhaités.

Étape 3 : Consulter les propriétaires des immeubles adjacents

Vous devez faire signer une lettre d'appui à un maximum de résidents-riverains afin de démontrer la mobilisation face au projet. (*Formulaire 2*) La mobilisation des riverains est un critère important lors de la sélection des projets. En cas d'opposition de certains résidents face au projet de verdissement, ce sont les opposants qui devront prouver que plus de 50% des résidents-riverains sont contre le projet pour le remettre en question.

Dans le cas de tronçons champêtres, tous les propriétaires dont l'immeuble ou le terrain est adjacent au tronçon excavé doivent répondre à cette lettre d'appui en confirmant qu'ils sont favorables au projet. La règle du 50% susmentionnée ne s'applique donc pas aux tronçons champêtres.

Étape 4 : Déposer le projet à l'arrondissement avant le 1^{er} octobre

La demande officielle d'aménagement d'une ruelle verte doit être remplie et remise à l'arrondissement au plus tard le **1^{er} octobre** de l'année courante (*formulaire 2 et 3*). Votre demande sera évaluée durant l'automne de la même année.

Envoyez votre demande et les lettres d'appui à :

Projet ruelle verte
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6
verdissementplateau@ville.montreal.qc.ca

Après le dépôt de la demande

Étape 5 : Visite de repérage de la ruelle avec la personne responsable à l'arrondissement

Après la réception de votre demande, le responsable de l'arrondissement communiquera avec vous pour faire le repérage de votre ruelle. La présence d'au moins un membre du comité vert est requise pour ce repérage. L'exercice dure environ une heure.

Ensemble, le responsable de l'arrondissement et les membres du comité vert discuteront du concept préliminaire du projet et prendront les mesures nécessaires. Des changements au concept pourraient être proposés par l'arrondissement.

Les dossiers soumis le 1^{er} octobre sont étudiés durant l'automne qui suit leur dépôt et les résultats sont communiqués à l'hiver. À ce moment, vous saurez si un financement est accordé pour la réalisation de votre projet de ruelle verte.

Les critères sur lesquels se base le comité de sélection afin de choisir les projets :

- respect de la date d'échéance du 1^{er} octobre;
- mobilisation citoyenne;
- faisabilité et pérennité du projet;
- impacts du verdissement;
- potentiel de rayonnement dans le quartier;
- conséquences sur la circulation dans le quadrilatère.

Voici les priorités du comité de sélection pour l'évaluation des projets déposés:

- possibilité d'un tronçon de la ruelle champêtre (entièrement désasphalté);
- une extrémité de la ruelle fermée à la circulation (ou volonté d'en fermer une);
- intégration d'arbres et d'arbustes au projet;
- mobilisation de nombreux riverains pour assurer l'animation et la pérennité du projet;
- création d'un lieu communautaire pour les résidants-riverains de toute la ruelle.

Si votre projet n'est pas retenu, il peut être considéré pour l'année suivante. Vous devrez cependant déposer une deuxième demande. Il est également important de retenir que même si le projet est financé par une source externe, vous devez faire une demande à l'arrondissement qui évaluera la faisabilité du projet et procédera à l'émission des autorisations et permis nécessaires.

Étape 6 : Invitation à une rencontre de tous les résidants-riverains avec l'arrondissement

Si votre projet est retenu pour le financement, le comité vert et tous les résidants-riverains seront invités par l'arrondissement à une rencontre d'information dans la ruelle.

Le responsable de l'arrondissement explorera avec l'ensemble des riverains présents le concept préliminaire. Des changements pourraient être proposés.

Si un ou des résidants sont contre le projet, c'est à ce stade-ci qu'ils doivent se prononcer. Ils devront prouver que plus de 50% des résidants-riverains sont contre le projet pour le remettre en question.

Étape 7 : Autorisation des propriétaires en vue d'excaver et de planter des végétaux

Le comité vert doit absolument obtenir l'autorisation des propriétaires des immeubles adjacents des lieux qui seront excavés, accueilleront des végétaux grimpants ou les deux, en leur faisant signer le formulaire approprié (formulaires 4 et 5). Le comité vert doit remettre les formulaires signés par les propriétaires à l'arrondissement avant la date de marquage des excavations au sol (qui sera déterminée par l'arrondissement).

Pour les tronçons champêtres ces formulaires doivent avoir été remis lors du dépôt du projet le 1^{er} octobre.

Étape 8 : Excavation et aménagement

Avant l'excavation, la Division des travaux publics de l'arrondissement viendra faire le marquage au sol. Avant de procéder au marquage au sol, le comité vert procédera à la distribution d'une lettre fournie par l'arrondissement à tous les riverains de la ruelle leur indiquant l'échéancier des travaux d'excavation, de plantation et d'aménagement.

Il est important de maintenir la ruelle propre durant cette période afin de ne pas gêner les travaux. Durant les travaux d'excavation, l'arrondissement doit partiellement fermer l'accès à la ruelle pour la sécurité de tous. Les riverains peuvent être présents, mais ce travail est confié à des ouvriers spécialisés.

L'aménagement de sentier ou autre aménagement identifié sera exécuté par un entrepreneur spécialisé engagé par l'arrondissement.

Étape 9 : Verdissement

C'est le comité vert qui propose les végétaux qu'il désire planter. Un répertoire de végétaux sera mis à la disposition du comité vert pour l'aider dans ses choix et un aménagiste paysager de l'arrondissement pourra valider les choix et proposer des remplacements selon les contraintes de la ruelle et les inventaires de végétaux de l'arrondissement.

La plantation est coordonnée par le comité vert et tous les résidants sont invités à participer. Le comité vert propose une date de plantation ainsi qu'une deuxième date en cas de pluie excessive. C'est la responsabilité du comité vert de faire connaître ces dates aux résidants.

Étape 10 : Postverdissement

Votre ruelle est inscrite sur la carte virtuelle des ruelles vertes du Plateau-Mont-Royal, disponible sur le site internet de l'arrondissement. Des panneaux « RUELLE VERTE » sont installés par l'arrondissement.

C'est la fête! Le comité vert organise l'inauguration de la ruelle verte à laquelle seront invités les riverains et les élus.

Étape 11 : Pérennité

Afin d'assurer la pérennité de votre ruelle verte, le comité vert doit rester actif.

L'arrondissement est disponible pour répondre aux questions du comité vert, mais ce sont les résidants qui sont responsables du maintien de la ruelle verte (propreté, arrosage, achat de nouveaux végétaux). Chaque année le comité vert peut organiser une corvée de nettoyage de printemps, une fête de ruelle, un bazar ou toute autre activité qui vous intéresse et crée un sentiment d'appartenance à la ruelle.

Formulaire 1

Lettre d'information à l'attention de tous les résidants-riverains

Chères voisines, chers voisins,

Nous souhaitons présenter une demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour procéder au verdissement de la ruelle localisée entre les rues _____, _____, _____ et _____.

Notre demande sera étudiée par l'arrondissement afin d'en évaluer la faisabilité. Par la présente, nous vous informons du processus que nous désirons amorcer et souhaitons connaître votre intérêt envers ce projet.

Nous vous offrons la possibilité de vous impliquer au sein du comité vert de la ruelle de diverses façons, soit à la planification ou à la réalisation du verdissement. Si vous désirez vous engager dans ce projet, nous vous invitons à retourner ce formulaire à l'adresse ci-dessous.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter _____, responsable du comité vert de votre ruelle.

Coordonnées _____.

Note : le verdissement de la ruelle (qui se fera l'année prochaine si le projet est accepté) permettra une augmentation de notre qualité de vie à tous. Le couvert végétal limite la formation d'îlots de chaleur, capte les polluants atmosphériques, améliore l'esthétisme général, augmente la capacité d'absorption d'eau par le sol et nous encourage à profiter de cet espace connu et utilisé par tout un chacun!

Cordialement,

Je désire m'impliquer dans le comité vert **Je désire uniquement être informé**

Nom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Si vous désirez vous impliquer ou être informé, retournez ce formulaire à l'adresse :

Formulaire 3 : Demande de projet de ruelle verte

(Date limite de dépôt des projets : Le 1^{er} octobre de chaque année)

Demande de ruelle verte	Date :	2 ^e Demande* <input type="checkbox"/>	Bonification** <input type="checkbox"/>
Rue au nord :	Rue à l'est :		
Rue au sud :	Rue à l'ouest :		

*2^e demande : projet non retenu par le passé et vous souhaitez le présenter à nouveau

**Bonification : ruelle qui a déjà été verdie par le passé, mais que vous voulez verdir davantage

Nom du demandeur — Responsable du comité vert :
Signature :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :
Date de la demande :

Liste des autres membres de notre comité vert :

Nom :	Signature :
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Nom :	Signature :
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Nom :	Signature :
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Nom :	Signature :
Adresse :	

Téléphone :	
Courriel :	
Nom :	Signature :
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Nom :	Signature :
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel	

Description du projet : concept d'aménagement préliminaire.
(joindre un croquis à l'échelle des aménagements et si possible des végétaux proposés)

Est-ce que votre ruelle est déneigée : Entièrement
 En partie : explicitiez _____
 Non

Est-ce que la collecte des déchets se fait dans votre ruelle l'été? Oui Non

Nombre de résidants-riverains adjacents au tronçon visé qui sont favorables au projet : ____
(Nombre de formulaires 2 reçus)

Formulaire 4 : Autorisation des propriétaires en vue d'excaver et de planter des végétaux

Entente en vue de l'aménagement de la ruelle (nommer les quatre (4) rues bordant la ruelle)

Nous, les résidants-riverains de la ruelle ci-haut mentionnée, en collaboration avec l'arrondissement, nous sommes engagés à verdir notre ruelle, par l'excavation de surfaces nécessaires à la création de plates-bandes et par la plantation de végétaux. Dans ce contexte, le présent document a pour but de confirmer que le propriétaire ou son représentant autorise l'excavation et la plantation de végétaux en bordure de sa propriété le long du bâtiment et/ou le long de la clôture et/ou le long de la ligne de propriété.

Les modalités relatives aux travaux à réaliser sont les suivantes :

1. Les travaux d'excavation seront effectués par l'arrondissement.
2. Le nombre d'excavations adjacentes à l'immeuble sera de : _____
3. L'excavation aura la dimension suivante : _____

Détails à préciser :

4. La plantation des végétaux sera effectuée par les résidants-riverains.

Détails à préciser :

Je soussigné, _____ propriétaire de l'immeuble situé au _____ déclare n'avoir aucune objection à ce que les excavations ci-haut mentionnées aient lieu en bordure de ma propriété.

Propriétaire ou son représentant autorisé : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Signé à Montréal, ce _____ de l'année _____

Formulaire 5 : Autorisation des propriétaires en vue de planter des végétaux grimpants

Entente en vue de l'aménagement de la ruelle (nommer les quatre (4) rues bordant la ruelle)

Nous, les résidants-riverains de la ruelle ci-haut mentionnée, en collaboration avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, nous sommes engagés à verdir notre ruelle par l'excavation de surfaces nécessaires à la création de plates-bandes et par la plantation de végétaux.

Dans ce contexte, le présent document a pour but de confirmer qu'un propriétaire ou son représentant autorise la plantation de végétaux grimpants en bordure de sa propriété et, si nécessaire, de l'installation de treillis pour les supporter.

Les modalités relatives aux travaux à réaliser sont les suivantes :

1. Des travaux de plantations de plantes grimpantes auront lieu afin de créer des murs végétalisés, une façon accessible de verdir des surfaces verticales.
2. La plantation des végétaux sera effectuée par les résidants-riverains
3. L'installation du treillis sera effectuée par les résidants-riverains, en collaboration avec l'arrondissement, de façon à permettre aux végétaux de s'agripper et de grimper.
4. Le nombre de treillis installés sur l'immeuble sera de : _____
5. La superficie totale de treillis sera de : _____
6. Le treillis sera composé des matériaux suivants : _____
7. Le treillis sera fixé à l'aide du matériel suivant : _____

Je soussigné, _____, propriétaire de l'immeuble situé au _____ déclare n'avoir aucune objection à ce que des plantations de végétaux grimpants aient lieu sur ma propriété.

Propriétaire ou son représentant autorisé : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Signé à Montréal, ce _____ de l'année _____